

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 16 DECEMBRE 2014**

Président : DELOCHE Georges

Secrétaire : ROCHE Julien

Présents :

Monsieur GEORGES DELOCHE, Madame CELINE COURTIAL, Monsieur David CAMMARANO, Madame SANDRA DOUCET BON, Monsieur CHRISTIAN CARLAC, Monsieur GINO BALOCCO, Monsieur JULIEN ROCHE, Monsieur MATHIAS VARIN, Madame CATHERINE LEPOUTRE, Monsieur LIONEL MAGNAT, Madame LAURENCE RAILLON, Monsieur CHRISTIAN CHAILLOU, Madame MARIE HELENE GUILLON

Excusés : Bruno CLERICI ayant donné pouvoir à DELOCHE G.

Absents :

Madame MARGUERITE MONESTIER

### **DELIBERATION N°1 – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU S.I.D. AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015 - COMMUNES ENTRANTES ET SORTANTES DU S.I.D. AU 1<sup>er</sup> janvier 2015**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Syndicat d'Irrigation Drômois (S.I.D.) du 5 novembre 2014 demandant à chaque commune adhérente d'approuver les nouveaux statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Monsieur le Maire fait lecture de la délibération du Comité Syndical en date du 28 octobre 2014 approuvant les statuts applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Après avoir exposé les nouveaux statuts, il convient d'accepter ces statuts modifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- accepte les nouveaux statuts du SID au 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Syndicat d'Irrigation Drômois (S.I.D.) du 1<sup>er</sup> octobre 2014 demandant à chaque commune adhérente d'approuver la demande d'adhésion des communes de :

Bren, Chavannes, Marsaz, Montchenu, Crépol, Margès, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Arthemony, Bathernay, Saulce-sur-Rhône, Mirmande, Charmes-sur-l'Herbasse.

Il convient de délibérer également sur la sortie du périmètre du S.I.D. de la commune de Romans-sur-Isère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- accepte l'adhésion de l'ensemble des communes citées ci-dessus au SID au 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- approuve la sortie du S.I.D. de la commune de Romans-sur-Isère au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **Délibération n° 2 Objet : Avis relatif à la prise de compétence de la Communauté de Communes de la Raye pour le PLU intercommunal (PLU-i)**

Monsieur le Maire présente la proposition faite par la Communauté de Communes de la Raye, à savoir de mutualiser les compétences des communes en matière d'urbanisme afin de créer un projet de territoire cohérent et moins onéreux.

En effet, la loi ALUR du 24 mars 2014 impose aux communes d'élaborer ou de réviser leur document d'urbanisme (Plan d'Occupation des Sols (POS) ou Carte Communale) afin de les transformer en Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) grenellisés, et ce au plus tard avant le 31 décembre 2015. Dans l'hypothèse où ces modifications n'auraient pas lieu, la commune retombe sous Règlement National de l'Urbanisme (RNU) qui impose une constructivité limitée, ainsi que des contraintes imposées par l'Etat. Ainsi, il est primordial d'engager les démarches relatives à la modification des POS.

Constatant que sur l'ensemble de la Communauté de Communes de la Raye, trois communes sont actuellement dans le cadre de POS, une étant au RNU et l'autre en cours d'approbation de son PLU grenelle, la Raye a proposé d'engager une démarche de PLU intercommunal constituant un seul document d'urbanisme à l'échelle de ses cinq communes.

La Communauté de Communes propose donc de modifier ses statuts afin de devenir compétente en matière d'urbanisme intercommunal et afin de lancer l'élaboration du PLU intercommunal, en concertation et en lien étroit avec l'ensemble des cinq communes.

- Constatant l'intérêt d'une telle démarche,
- Constatant l'information apportée par la Raye et le CAUE lors des réunions du 24&26 novembre 2014 à destination des Conseillers Municipaux,
- Constatant la participation budgétaire apportée par la Raye dans ce projet, et les aides financières favorisant ce projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : 1 abstention 13 votants  
- approuve les modifications statutaires de la Communauté de Communes de la Raye ;  
- approuve la démarche d'élaboration de PLU intercommunal que la Raye lancera courant 2015, après avis de ses communes.

### **DELIBERATION N° 3 : BONS D'ACHATS 2014 – personnel communal (fin d'année)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un bon d'achat est alloué au personnel communal.

Afin de souligner les fêtes de fin d'année, cette pratique est instaurée depuis neuf ans.

Rappelle que dans les petites communes rurales, il n'existe guère de primes de fin d'année.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'allouer un bon d'achat d'une valeur de 100 euros à 5 agents communaux titulaires et 50 euros à 1 agent contractuel et un stagiaire.

PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget en cours au compte 6068.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

\* Référent salle des fêtes 1 trimestre 2015 (RAILLON L. COURTIAL C. DOUCET BON S. MAGNAT L.)

\* Bulletin de liaison n° 7

\* Remplacement d'un lampadaire par une lanterne technologie LED

\* Projet changement de tous les luminaires : demande de chiffrage

\* Spectacle : Expo jeudi 18/12 des animations TAP

\* Aide financière de la CCR pour les TAP

\* Rencontre des jeunes peyrusiens vendredi 19/12

\* Rencontre avec les aînés

\* CLIC de la Drôme : co présidente Céline Courtial

\* Projection : film débat

\* " Loi sur l'accessibilité " : prise de contact avec l'association des paralysés de France

\* Projet de mise aux normes des bâtiments communaux pour l'accessibilité handicapés

\* Achat d'une lame à neige

\* Signature achat d'un bâtiment

\* Lancement projet "salle multifonctions" et aménagement de la place Mairie Ecole

\* Zone 30 km/h dans le village

\* Rencontre avec l'association YAYOS de Montélier "plateforme internet de rencontres sportives"

\* Rencontre avec les spahis pour organiser une course et en projet d'associer un marché de producteurs locaux

\* Commune sollicitée pour l'achat de pierres de tuffs

\* Projet CCR "Bons plan à pied"

\* Commune reconnue en état de catastrophe naturelle

\* Baisse des dotations 2015

Séance levée à 22 h 20

Prochain conseil municipal : 4 février 2015 à 20 heures

